

Title : La sécurité vivrière et la protection des terres arables dans la perspective de l'évolution démographique future de la Chine

Author : Feng Zhiming (Chercheur en chef de l'Institut de recherche en sciences géographiques et sur les ressources naturelles, Académie chinoise des sciences, vice-directeur du Centre de recherche sur le développement durable, Académie chinoise des sciences)

Source : Renkou Yanjiu (Revue « Recherches démographiques ») 2007 – n° 3, pp. 15-29

Abstract :

Des études montrent que la superficie totale des terres arables, ainsi que leur superficie moyenne par habitant, ne vont cesser de diminuer. Sous l'effet de la politique qui garantit l'équilibre réquisition – compensation en cas d'occupation des terres cultivées en faveur de projets de construction, cette diminution de la superficie cultivée a pour cause principale l'arrêt des cultures à des fins écologiques : cette superficie pourrait être réduite à 120 millions d'hectares, soit une surface moyenne de 813 mètres carrés par habitant en 2035. Par ailleurs, le niveau de consommation vivrière par personne et la demande globale continueront à augmenter, conformément à la croissance démographique et à la hausse de la consommation. La demande vivrière par personne (fourrage et maïs inclus) atteindra 400 à 410 kg en 2010, 420 à 435 kg en 2020, 450 à 470 kg en 2033, lorsque le pic de population sera atteint. Parallèlement, la demande vivrière globale pour ces années atteindra respectivement 541 à 555 millions de tonnes, 603 à 625 millions de tonnes, 663 à 692 millions de tonnes. En 2020, la capacité de production vivrière basée sur une disponibilité des terres arables de 120 millions d'hectares couvrira globalement les besoins d'une population de 1,436 milliards d'habitants. En 2033, sur la base d'une consommation vivrière par personne de 450 kg, la productivité des terres arables chinoises disponibles dans le futur satisfera les besoins d'une population record de 1,473 milliards d'habitants. Les ressources limitées en terres arables sont un obstacle à une nouvelle amélioration de la quantité disponible par personne. Si une superficie de 120 millions d'hectares de terres arables ne peut être assurée dans l'avenir, la sécurité vivrière sera gravement menacée.

Compte tenu du rapport existant entre terres arables, production vivrière et population, la sécurité vivrière future de la Chine doit évoluer dans le sens de la sécurité alimentaire, en agissant aux extrémités de la chaîne, à la fois sur la capacité de production vivrière restreinte par les ressources limitées en terres arables et sur la consommation alimentaire poussée par la croissance démographique. Sur le plan de la demande alimentaire, il faut baser la stratégie de sécurité alimentaire concernant le développement à moyen et long termes de la population chinoise sur la promotion d'une consommation raisonnable et sur une composition nutritionnelle des repas équilibrant les apports carnés et végétaux. S'agissant de la composition des repas et de leur valeur nutritive, la proportion des aliments carnés reste trop faible en Chine et les apports protéinés journaliers n'ont pas encore atteint la norme fixée par l'Etat. La Chine devrait s'inspirer du modèle japonais qui consiste à développer de façon équilibrée à la fois des aliments carnés et des aliments végétaux. Sur le plan de la capacité de production vivrière, la mise en place de mesures nommées «compter sur les terres arables pour engranger les céréales» – autrement dit, améliorer la productivité globale des ressources en terres chinoises dans leur ensemble – doit devenir la stratégie vis-à-vis des terres arables et en matière de sécurité vivrière, dans la perspective de l'évolution démographique chinoise à moyen et long termes. Ainsi, il faut : (1) appliquer strictement la politique de préservation des terres arables, construire des zones nationales de protection des terres arables ; renforcer « l'équilibre dynamique de la totalité des terres arables », établir un système d'équilibre « réquisition – compensation des terres arables », renforcer le contrôle de l'utilisation foncière, mettre en place la politique de « réserve de terres arables » lorsqu'elle est nécessaire ; (2) exploiter rationnellement les terres en friche et poursuivre l'aménagement des terres, afin d'optimiser l'utilisation des ressources foncières ; (3) développer la construction d'infrastructures de base pour les champs agricoles et la construction de champs agricoles de base, afin d'augmenter le rendement au kilomètre carré des ressources foncières ; (4) améliorer la disposition de la

production par régions et par spécialités, afin d'accroître l'efficacité de la répartition générale des ressources foncières régionales ; (5) considérer l'ensemble du territoire, élargir les lieux de provenance des denrées alimentaires afin d'augmenter la productivité globale des ressources foncières dans leur totalité : toute exploitation comprenant des montagnes et collines herbeuses, des prairies, des zones forestières et leurs ressources vivrière et oléagineuse, ainsi que toute sorte de ressources alimentaires halieutiques, de tous les milieux aquatiques (mer et eau douce).

(fin)